



Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 083-218300812-20210409-2021C030-DE

N° : 2021-030

Tarif « Panier-repas ».

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 26  
Suffrages exprimés : 28

VOTE

Pour : 27  
Contre : 1  
Abstentions : 0

**DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN**

**COMMUNE DE MONTAUROUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 AVRIL 2021**

PRESENTS	POUVOIRS	ABSENTS ESCUSES	ABSENTS
HUET Jean-Yves, CECCHINATO Robert, BOTTERO Jean-Antoine, BERNARD Laurence, FROMENT Michèle, COULON Christian, GIUDICELLI Marie-José, DURAND-TERRASSON Philippe, STURM Aurore, CHICHIZOLA Michèle, FABRE Joëlle, ALLAVENA Elisabeth, DALMASSO Baptiste, ELOY Michaël, BARTHELEMY Noëlle, LYFOUNG Thipmala, LAMY Sébastien, COMTE-GRAILLE Aurélie, CUCH Barbara, JUSTICE Eric, COATHALEM Jean-Yves, MELON Eric, LANGLOIS Serge BRUNET Véronique, THEODOSE Christian, SIMON Marie-Hélène,	DELCOURTE-MICHEL Sophie pouvoir à Laurence BERNARD. GAL Eric pouvoir à Christian THEODOSE.	MEDARD Thierry	

*Le Conseil Municipal de Montauroux, convoqué le 02 Avril 2021, en session ordinaire, s'est réuni le 09 Avril 2021 à 18 h 00 au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente - Quartier le Puits, sous la présidence de Monsieur HUET Jean-Yves, Maire. Mme COMTE-GRAILLE Aurélie a été désignée secrétaire de séance.*

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'Education ;

Etant donné la prise en charge des élèves par des ATSEMs ou animateurs lorsqu'ils apportent leur panier-repas sur la pause méridienne pendant le temps scolaire, il est proposé d'établir une facturation de cette prise en charge.

Cette prise en charge supplémentaire peut se présenter pour différentes raisons tels que PAI ou actuellement pour des raisons sanitaires.

En conséquence, il est proposé de fixer le tarif suivant correspondant à ce service supplémentaire.

Enfant avec panier-repas : 1,70 € TTC par repas.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins une contre (M. ELOY Michaël) :**

- **Fixe le tarif applicable aux familles dont l'enfant apporte un panier repas soit :  
Enfant avec panier-repas : 1,70 € TTC par repas.**
- **Autorise le Maire à adopter toute démarche nécessaire à la parfaite exécution de la présente délibération.**

**Le Maire,  
Jean-Yves HUET**



*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON (5 rue Racine - 83000 Toulon) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*